

Délibération du Conseil d'Administration n°2025-123-4
Séance du 4 décembre 2025

Effectifs prévisionnels des formations initiales
et des formations spécialisées
Année universitaire 2026/2027

Vu l'article 8-I-4 du décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture qui précise que le Conseil d'Administration délibère notamment sur les conditions d'admission des étudiants ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-121-4 du 3 juillet 2025 relative aux effectifs prévisionnels de la formation Paysage

Vu l'avis de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante du 16 octobre 2025 ;

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

L'effectif de L1 architecture est fixé à 115 ventilé comme suit :

Parcoursup : 100

VAE-DAP : 15

Article II.

L'effectif prévisionnel de l'ENSAP Bordeaux pour l'année universitaire 2026-2027 est approuvé à 1068 étudiants (détail de l'effectif en annexe).

Article III.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (20 votants)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention: 0

Le président du conseil d'administration

Francis ROL-TANGUY



Conseil d'administration du 4 décembre 2025
Annexe à la délibération n° 2025-123-4

EFFECTIFS PREVISIONNELS
Année universitaire 2026/2027

ARCHITECTURE - proposition Scol	effectifs réels 24/25	effectifs prév 25/26	effectifs réels 25/26	effectifs prévisionnels 26/27
L1	103	110	108	115
L2	115	113	104	110
L3	111	115	116	104
M1	103	131	115	116
M2	157	173	170	160
TOTAL	589	642	613	605

PAYSAGE	effectifs réels 24/25	effectifs prév 25/26	effectifs réels 25/26	effectifs prévisionnels 26/27
CPEP1	30	30	30	33
CPEP2	30	30	35	32
DEP1	28	36	33	35
DEP2	37	28	28	33
DEP3	41	37	51	40
TOTAL	166	161	177	173

 Proposé au vote du CA
 Validé au CA du 3/07/2025

2

Formations Spécialisées	effectifs réels 24/25	effectifs prév 25/26	effectifs réels 25/26	effectifs prévisionnels 26/27	Informations complémentaires
Doctorat	30	33	28	30	Hypothèse basée sur les inscriptions de l'année N
DPEA RBW	6	20	12	20	Minimum 20 inscrits
HMONP	46	60	40	60	Maximum capacitaire et d'encadrement hors inscrits pour la soutenance (VAE de la MSP)
CIEPT	18	20	12	20	Minimum 10 maximum 20 Convention UBM Tianjin Chengdu
Master ACCAU	20	15	19		Coaccrédité UB
Master IATU UPEPT	41	15	40	40	Minimum 10 maximum 20 Convention UBM (accueillis en projet)
Master IATU UPSMO	57	25	46	40	Convention UBM (accueillis en TD)
Master GCTNE	24	24	24	20	convention CNAM/lycée Aimée Césaire
TOTAL	242	212	221	230	
Mobilités entrantes	57	60	60	60	
EFFECTIF TOTAL INSCRITS	1054	1075	1071	1068	dont 60 mobilités sortantes Hypothèse basée 5 ans (sans Covid)